

## COMPTE-RENDU CTPS DU 13 MAI 2008

En préliminaire, la Cfdt a tenu à rappeler que les agents qui participent au CTPS notamment en tant qu'experts doivent bénéficier de toutes les garanties qui sont accordées aux membres de cette instance. Aucune réprimande ou sanction liée à une intervention dans ces instances paritaires ne sera tolérée par les organisations syndicales.

**Monsieur Casanova** rappelle le caractère minimaliste de la réorganisation du Service débattue dans ce CTPS, mais fondamentale pour son avenir afin de le placer au cœur du régime de retraite des fonctionnaires. Cette réorganisation n'est que la première d'une série à venir.

**La Cfdt considère** quant à elle que la réforme envisagée est majeure sur le plan interne : elle installe un back et un front-office qui sont des éléments propres à la culture de toutes les caisses de retraite. Dans ce contexte de bouleversement du travail, **la Cfdt regrette** que la réflexion sur les métiers n'a pas été menée au préalable.

Une étude faite par l'IRES (institut de recherche économique et sociale) à la demande du ministre des finances il ya quelques années, a porté sur les réformes de structures réalisées dans 3 directions du ministère (DGI, DGCP et Douanes). Dans tous ces secteurs la déclinaison des réformes structurelles a dû s'adapter à la forte culture des métiers existants.

Si l'on transpose les critères d'analyse à savoir « le temps », « la matière » et « le champ de compétences », au niveau du Service, notre nouvelle organisation va impacter très fortement ces 3 paramètres. L'étude de l'IRES précisait en effet que quand 2 de ces paramètres sont touchés il en découle un bouleversement du travail individuel et collectif.

L'observatoire des métiers que nous préconisons doit donc s'installer très vite, afin de garantir l'évolution des compétences des personnels.

**Monsieur Casanova** précise que les missions du Service sont maintenant affirmées. Une alternative est ouverte par le Conseil des politiques publiques : SCN ou Caisse de retraite, dans un contexte de détermination de gouvernance du compte individuel de retraite.

**Le Chef de Service donne son accord à la mise en place d'une démarche métiers.** Les outils et les compétences pour réaliser cette réflexion nécessiteront une assistance externe (marché public) lancée dès à présent, en lien avec la réflexion métiers faite au sein de l'administration centrale.

**Le Chef de Service** répondant aux questions soulevées par notre courrier indique que pour les bureaux informatiques, il n'est pas envisageable de créer une dualité du système informatique, en conséquence **un secrétariat commun aux 2 bureaux sera mis en place.**

Dans sa réponse **la Cfdt insiste** sur le fait qu'une réflexion sur la création d'une véritable sous-direction de l'informatique soit menée lors d'une prochaine réorganisation. **Monsieur Casanova** pense que cela pourra se concevoir lors de l'intégration des CRP au Service.

**La Cfdt demande** ensuite si le calendrier prévisionnel de remplacement de Visa 3 par le Cir sera maintenu (2009 pour la prise en charge, 2012 pour la liquidation/concession). **Monsieur Piau** souligne que la priorité est mise sur la collecte des données et sur la qualité des campagnes d'information aux actifs. En ce qui concerne la liquidation/concession il faut que son développement soit en adéquation avec son équivalent Neptune de la CP. Ce dernier ayant du retard, le remplacement de Visa 3 est reporté à une date ultérieure (2014-2016 ??).

Dans ce cas **la Cfdt demande** s'il ne serait pas possible d'envisager un habillage type Web de Visa 3, demande exprimée par les agents. **Monsieur Piau** répond qu'une étude de marché est d'ores et déjà lancée pour moderniser ce produit.

**La Cfdt propose** plusieurs amendements afin de garantir la présence des gestionnaires de retraite dans la mission d'expertise et de conseil aux usagers. Le souci est d'éviter toute séparation totale entre back et front office comme cela a été constaté dans d'autres structures. Après discussion le **Chef de Service** rédige un amendement de synthèse confirmant le rôle de conseil du bureau des retraites.

**Monsieur Fertier-Potier** ajoute que les 2 bureaux en question seront conviés aux réunions et qu'une véritable coordination sera établie.

**En conclusion monsieur Casanova assure que tous les sujets liés à cette réorganisation seront débattus avec les organisations syndicales.**

**Vote concernant le projet de texte portant réorganisation du Service. Celui-ci est adopté par :**

**16 voix pour (administration et Cfdt), 1 abstention (Spcm), 3 refus de vote (Cgt).**

**Questions diverses :**

**La Cfdt** souligne les difficultés rencontrées par les agents lors de l'établissement des PIF et des DIF. Quelles formations vont dans quels supports ?

**Réponse de la DPAEP :** la distinction s'opère en fonction de la finalité professionnelle ou personnelle des formations.

## Concernant le PIF :

1) **adaptation au poste de travail** (non éligible au DIF) : actions qui visent à faciliter l'adaptation immédiate après une promotion ou une mutation.  
Approfondissement technique de son travail. S'adapter aux évolutions de son poste de travail suite à une réforme en cours ;

2) **évolution prévisible des métiers** : mise en place d'une réforme future structurelle ou organisationnelle (actions éligibles au DIF au choix de l'agent discutable au moment de l'entretien de notation) ;

3) **amélioration et acquisition de nouvelles qualifications** (éligible au DIF) : amélioration de la culture professionnelle (formation pour approfondir certaines notions) ; construction d'un projet personnel à caractère professionnel (concours, changement d'affectation)

**Le DIF représente 20 h/an/agent.**

**La Cfdt** rappelle son souci d'aboutir à une clarification de la mobilité interne et son attente du projet de note prévu lors du groupe de travail. Le Chef de Service assure qu'une actualisation des règles sera proposée aux représentants du personnel prochainement.

**Monsieur Casanova** nous communique la prochaine mise en place d'un bilan Carbone pour le Service. Il s'agit d'un outil qui permet la prise en compte des gaz à effet de serre non seulement au niveau du bâtiment mais également au niveau de l'activité des agents. La Dpaep pilote cette action. Un questionnaire est adressé aux agents par messagerie.

**L'intéressement collectif au titre de 2007** : prime maximum pour les agents du Service compte tenu des 5 objectifs atteints (150 €).

**Concernant l'accompagnement social**, la Cfdt demande des réponses précises aux questions posées par son courrier.

- **Prime de modernisation** : la demande a bien été transmise au ministre, pas de réponse à ce jour.
- **Sécurisation des personnels contractuels détachés ou MAD**. Le Chef de Service a précisé qu'il n'y aurait pas d'obstacle de principe et que toutes les demandes individuelles seraient transmises à la DPAEP. Ainsi, le renouvellement de détachement se fera selon les règles de droit commun permettant l'obtention des primes de mobilité. Les demandes d'intégration des agents détachés seront examinées et transmises à la DPAEP. A ce jour plusieurs collègues ont déjà bénéficié d'une intégration sur demande. Concernant les contractuels, les CDD seront transformés en CDI comme les textes le prévoient.